

Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. VEFA : exclusivité de la garantie en cas de vices apparents
- 7 ENTREPRISE**
Sociétés commerciales. Seule l'assemblée générale annuelle peut décider la distribution du report à nouveau bénéficiaire
Société à responsabilité limitée (SARL). Cession de parts à un tiers : détenteurs de l'action en nullité en cas de défaut d'information des coassociés et de la société
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**
Indivision. Pas de licitation judiciaire des immeubles indivis s'ils peuvent facilement être partagés
- 10 FISCAL**
Contrôle et contentieux. Proportionnalité de la pénalité fiscale au comportement du contribuable dans les circonstances de l'espèce
- 11 PROFESSION**
Agents immobiliers. Détermination de l'indemnité compensatrice en cas de cessation du contrat d'agent commercial immobilier

À LA Une

Publication du décret relatif aux SPE et SPFPL

En application de l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées, un décret du 13 février 2025 précise le régime des sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE) et des sociétés de participations financières de professions libérales pluri-professionnelles (SPFPL). Tout en reprenant principalement à droit constant les dispositions antérieures, le décret orchestre les mesures d'application des nouveautés introduites par ladite ordonnance. > **LIRE P. 1**